



Didier QUENTIN
Député - Maire de Royan

VILLE DE ROYAN



ARRETE
DE DELEGATION DE FONCTIONS A UN
CONSEILLER MUNICIPAL

HT/YC
ASG n° 10.0740

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

CONSIDERANT que l'importance et la consistance des délégations confiées aux adjoints ne leur permettent pas de recevoir des délégations supplémentaires,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Elisabeth FAUQUET-MOLL, Conseillère Municipale, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

- Traiter les questions concernant la propreté et le fleurissement et signer tous documents s'y rapportant

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort.

Fait à Royan, le 16 juin 2010

La Conseillère Municipale,

Elisabeth FAUQUET-MOLL



Le DéputéMaire,

Didier QUENTIN